



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Madame Charlotte BARRAS demeurant Rue des Renards 10 à 4130 ESNEUX et Monsieur Paul RENARD demeurant Chemin Macors 16 à 4052 CHAUFONTAINE.

Le terrain concerné est situé Sentier de Beaumont, 2 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section B n°566V.

La demande vise les travaux suivants : extension d'une habitation unifamiliale, construction d'un carport et d'une terrasse couverte et présente les caractéristiques suivantes : Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- un volume secondaire doit présenter une hauteur sous gouttière plus basse (minimum 15%) que celle du volume principal ;
- l'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires ne peut excéder 85% de l'emprise au sol du ou des volumes principaux ;
- un recul compris entre 5 et 10m est obligatoire par rapport à la limite parcellaire latérale ;
- les toitures plates sur les volumes secondaires ne sont admises que comme élément de jonction, d'articulation (entre deux ou plusieurs volumes à toiture à versants) ou comme élément d'intégration au terrain (toiture terrasse, volume enterré ou semi-enterré) ;
- le bardage en bois de teinte noire ne fait pas partie de la liste des matériaux de façade autorisés ;

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 novembre 2024 au 27 novembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be

